Annexes de l'arrêté du 25 octobre 2004 portant organisation des épreuves de brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option course d'orientation, à l'issue d'une formation modulaire

Annexe I

TEST DE SÉLECTION ET EXAMEN DE PREFORMATION

TEST DE SELECTION

Il consiste en une course d'orientation au score individuel d'une durée d'une heure, de niveau facile. Les postes sont tous accessibles par des lignes directrices (chemins, sentiers, fossés...).

Cette course comporte 15 postes sans code, numérotés de 1 à 15 sur la carte.

Ils ne sont pas numérotés sur le terrain. Le poinçonnage s'effectue dans la case portant le numéro du poste.

Le poste n° 1 vaut 1 point

Le poste n° 2 vaut 2 points

Le poste n° 15 vaut 15 points

Le total maximum des points est de 120.

Notation :120 points rapportés = 20 60 points rapportés = 10 0 point rapporté = 0

Nombre De points	Note						
-	20	-	1.5	•	10	-	05
120	20	90	15	60	10	30	05
117	19,5	87	14,5	57	09,5	27	04,5
114	19	84	14	54	09	24	04
111	18,5	81	13,5	51	08,5	21	03,5
108	18	78	13	48	08	18	03
105	17,5	75	12,5	45	07,5	15	02,5
102	17	72	12	42	07	12	02
99	16,5	69	11,5	39	06,5	09	01,5
96	16	66	11	36	06	06	01
93	15,5	63	10,5	33	05,5	03	00,5

Après le délai d'une heure, tout retard d'une minute entraîne une pénalité de 5 points.

EXAMEN DE PRÉFORMATION

1 - Evaluation théorique (coefficient 1) comprenant :

- a. Une épreuve écrite (durée : 2h coefficient 0,5). Elle consiste à répondre à des questions portant sur :
- l'apprentissage de la course d'orientation ;

- le traçage de circuits ;
- l'organisation de courses d'orientation (les différentes tâches).
- b. Une épreuve orale (durée : 30' coefficient 0,5). Elle consiste à répondre à des questions portant sur :
- La réglementation et l'administration de la fédération française de course d'orientation
- L'organisation de la course d'orientation en France.

2 - Evaluation de la pratique et de la technique personnelle (coefficient 1) :

Elle consiste en une course au score individuelle d'une durée d'une heure. Cette course comporte 15 postes sans code, numérotés de 1 à 15 sur la carte. Ils ne sont pas numérotés sur le terrain. Le poinçonnage s'effectue dans la case portant le numéro du poste. La course est notée selon le même barème que le test de sélection.

Annexe II

UNITÉS DE FORMATION ET STAGE PÉDAGOGIQUE

A - LES UNITÉS DE FORMATION

- 1 Unité de formation 1 : Les fondamentaux (70h).
- 1.1. Développement des connaissances générales :
- Aspects historiques
- Milieux de pratiques
- 1.2. Approfondissement, perfectionnement de la technique individuelle :
- Relation carte-terrain
- Procédés d'orientation
- Conception du déplacement.
- Technique en randonnée d'orientation, course d'orientation à VTT, à ski, en raquettes, en raid uni et multi activités

L'unité de formation s'effectue sous forme :

- De séances alternées de réflexion et de pratique personnelle à raison de 45h
- De cours théoriques sur le développement des connaissances générales à raison de 25h.
- 2 Unité de formation 2 : Sécurité, réglementation, organisation et traçage (105h).

Cette unité de formation met le candidat stagiaire dans les conditions de gestion et d'organisation d'une course d'orientation :

- individuelle et collective
- pédestre
- en raid uni et multi-activités
- en VTT
- à ski
- de nuit
- Trail orientation (personnes handicapées)

- 2.1. Aspects théoriques (55h)
- 2.1.1 Sécurité
- Capacité à mettre en place un programme global d'activités
- Capacité à évaluer les risques existants dans chaque séance et au cours de l'organisation de manifestations : terrain, météo, pratiquants...
- Capacité à organiser la sécurité.
- 2.1.2 Réglementation de la Fédération française de course d'orientation
- 2.1.3 Organisation de courses d'orientation: pédestres, à VTT ou à ski
- Prise en compte des différents niveaux de courses: courses départementales, régionales, interrégionales
- Prise en compte de la gestion électronique de courses
- Prise en compte de l'impression des circuits par procédé informatique
- 2.1.4. Traçage
- Les principes du traçage
- L'élaboration et l'adaptation des parcours aux différentes pratiques

2.2. Aspects pratiques (50h)

Participation à l'organisation pratique d'une course d'orientation, quelle que soit la forme de déplacement.

Pour des raisons pratiques, un laps de temps peut être nécessaire entre les deux aspects de l'unité de formation.

- 3 Unité de formation 3 : Pédagogie de la pratique pour tous (70h).
- 3.1. Pédagogie générale
- 3.1.1. Connaissances de base à l'élaboration d'un projet pédagogique
- 3.1.2. Séances alternées de réflexion et d'animation pratique sur les apports pédagogiques à la préparation et à l'évaluation des séances en fonction des publics concernés.
- 3.1.2.1. Pédagogie "initiation ", apprentissage de l'activité : Enfants, Adultes
- 3.1.2.2. Pédagogie "perfectionnement": Enfants, Adultes
- 3.1.2.3. Pédagogie "adaptée": Seniors, Personnes handicapées
- 3.2 . Connaissances des différents outils et installations pédagogiques (Parcours Permanent d'Orientation Espace Sport d'Orientation cartes)
- 3.3 . Promotion des valeurs éducatives et sociales du sport
- 4 Unité de formation 4 : Pédagogie de la pratique sportive compétitive (70h)
- 4.1. Les bases de l'entraînement en course d'orientation (30h)
- Aspects physiologiques
- Aspects techniques
- Aspects pratiques : notamment détection, évaluation, programme, livret d'entraînement du pratiquant.
- Aspects médicaux : surveillance médicale, suivi médical longitudinal, lutte contre le dopage.
- 4.2. Séances d'applications pratiques.(40h)

Les différentes méthodes d'entraînement adaptées à la course d'orientation

5 - Unité de formation 5 : Conception et élaboration d'un document cartographique d'initiation (130h minimum).

- 5.1. Stage de formation (35h minimum):
- Choix du terrain et des documents de base
- Les différentes cartes adaptées aux divers déplacements et niveaux de pratique
- Présentation et mise en oeuvre des techniques et matériels nécessaires aux relevés sur le terrain, les nouvelles technologies de relevés.
- Utilisation des procédés de dessin assisté par ordinateur
- Connaissances des normes internationales de dessin des différentes cartes
- 5.2. Réalisation de relevés en vue de l'élaboration d'un document cartographique vérifié par un conseiller cartographique (50h minimum). En autonomie pour le candidat.
- 5.3. Utilisation de l'outil informatique (35h)
- Dessin assisté par ordinateur (Saisie du travail de relevés effectué en chapitre 5.2)
- Technique d'impression
- **6 Unité de Formation 6**: Environnement économique et professionnel, Connaissance du milieu, Gestion des raids multi-activités (105h)
- 6.1. Connaissance et respect du milieu
- Gestion et organisation de la course d'orientation respectueuse de l'environnement
- 6.2. Environnement économique et professionnel
- Etre capable de concevoir, gérer et diffuser un produit touristique à partir d'une analyse de marché (maîtrise des techniques simples de communication, marketing et commercialisation) et de l'intégrer dans une étude économique sportive au service du développement durable
- Connaître les institutions liées au sport, les instances fédérales et professionnelles.
- 6.3. Gestion des raids multi-activités
- L'organisation des raids multi-activités
- Le cahier des charges
- Promotion et commercialisation
- Gestion, analyse et évaluation des résultats.
- 7 Unité de formation 7 : Renforcement des connaissances (35h).
- 7.1. Politiques ministérielle et fédérale

Les directives nationales d'orientation ministérielles

Les règlements fédéraux : cartographie, traçage, organisation de courses, contrôle technique, suivi médical (et lutte contre le dopage).

7.2. Le contenu du plan de formation fédéral

Animation de base.

Les différents diplômes fédéraux.

7.3. Exercices pratiques

Traçage - pré-balisage - balisage

Mise en place de séances sur l'apprentissage et le perfectionnement.

7.4. La Course d'orientation en faveur du développement durable

Aspect social, environnemental et économique

B - LE STAGE PÉDAGOGIQUE

Le stage pédagogique en situation se déroule au sein d'une structure d'accueil affiliée à la Fédération Française de Course d'Orientation (ligue, comité, club ou membre associé), d'une collectivité territoriale ou autres organismes agréés par le Ministère chargé des Sports ou par le Ministère chargé de l'Education.

Au cours de son stage, le candidat doit élaborer, mettre en application et suivre un ou plusieurs projets pédagogiques visant plus particulièrement l'apprentissage, le perfectionnement ou l'entraînement.

Le conseiller de stage est désigné par le directeur régional de la Jeunesse et des Sports après avis du directeur technique national.

Annexe III

EXAMEN FINAL DU CURSUS MODULAIRE

L'examen final comprend:

A - UNE ÉPREUVE GÉNÉRALE (Coefficient 4)

1 - Un écrit (durée : 3h - coefficient 2) portant sur :

1.1 - La technique individuelle

- Procédés d'orientation en course (lecture de carte et visées)
- Choix d'itinéraires (distance, dénivelés, difficultés de progression).

1.2 - Le traçage

- Notions de base : départ, itinéraires, postes, arrivées
- Adaptations aux différents niveaux
- Règles particulières à la course d'orientation à ski et à VTT
- Règles particulières à la course d'orientation de nuit
- Règles particulières aux raids
- Règles particulières aux circuits pour handicapés

1.3 - L'organisation

- Type de course
- Préparation administrative d'une épreuve de niveau interrégional
- Organisation matérielle d'une épreuve de niveau interrégional
- Organisation d'une course d'orientation à ski
- Organisation d'une course d'orientation à VTT
- Organisation d'une course d'orientation de nuit
- Organisation d'un raid orientation
- Organisation d'un raid multi-activités.

1.4 - La préparation physique adaptée à la course d'orientation

- Différents types d'efforts en course d'orientation
- Procédés d'amélioration des qualités physiques spécifiques
- Aspects psychologiques de la course d'orientation.

1.5. - La sécurité

Mesures de sécurité au niveau du traçage et de l'organisation en course d'orientation de nuit, course d'orientation à ski, course d'orientation à VTT et en raid.

1.6 - Les cartes :

- Cartes de course d'orientation adaptées à toutes les pratiques : caractéristiques générales
- Codification des cartes de course d'orientation : échelles équidistances symboles
- Conception et élaboration d'une carte de course d'orientation : choix des documents de base relevés, compléments dessin impression.

2 - Un oral portant sur le contenu de l'UF6 :

Environnement économique et professionnel, connaissance du milieu, gestion des raids multi-activités (préparation 30' - durée : 30' - coefficient 2).

B - UNE ÉPREUVE PÉDAGOGIQUE (Coefficient 4)

1 - Présentation et conduite d'une séquence pédagogique (préparation : 2h - durée 40' - coefficient 3).

Elle porte sur la pratique pour tous : le thème de cette séquence est déterminé par tirage au sort.

Le candidat bénéficie d'un temps de préparation de 2h lui permettant de faire une présentation écrite de la séquence.

Il est jugé sur son attitude pédagogique, ses méthodes d'enseignement et son choix des outils pédagogiques.

2 - Un entretien (durée : 15' - coefficient 1).

Toute note inférieure ou égale à 6 à l'épreuve de pédagogie est éliminatoire.

C - UNE ÉPREUVE TECHNIQUE (Coefficient 4)

1 - Une épreuve de balisage (durée 45' - coefficient 1)

Les candidats doivent baliser une zone de 5 postes d'un niveau de difficulté correspondant à une course interrégionale. Ils disposent de 45 minutes pour effectuer leur pré balisage en corrélation avec la définition imposée pour chaque poste. La distance au cours de cet exercice de pose ne devra pas excéder 3 km par l'itinéraire le plus logique.

2 - Une épreuve pratique (coefficient 2).

Les candidats doivent effectuer un circuit équivalent au parcours le plus long de leur catégorie d'âge d'une course nationale. Seuls seront pris en compte les classements à la performance réalisés sur les catégories Espoirs Elite et Vétérans.

Les candidats sont notés suivant le barème ci-après, en fonction de l'indice de performance, tel qu'il est défini au règlement sportif de la FFCO.

Indice Note	Indice note	indice note	Indice Note
1,09 20	1,35 15	1,82 10	2,40 5
1,10 19,5	1,39 14,5	1,87 9,5	2,47 4,5
1,12 19	1,43 14	1,93 9	2,54 4
1,14 18,5	1,47 13,5	1,98 8,5	2,61 3,5
1,16 18	1,52 13	2,04 8	2,69 3
1,18 17,5	1,57 12,5	2,10 7,5	2,77 2,5
1,21 17	1,62 12	2,16 7	2,85 2
1,24 16,5	1,67 11,5	2,22 6,5	2,93 1,5
1,27 16	1,72 11	2,28 6	3,02 1
1,31 15,5	1,77 10,5	2,34 5,5	3,11 0,5

Arrivé hors délai ou disqualifié: 0

Les candidats peuvent être dispensés de cette épreuve s'ils fournissent au moment de l'examen une attestation signée par le directeur technique national certifiant qu'ils font partie des catégories suivantes :

1 - Les candidats ayant couru en catégorie espoir, élite, senior et dans une course nationale (longue distance) de la FFCO, et les candidats vétérans ayant couru dans la classe la plus élevée de leur catégorie d'âge dans une course nationale.

La note obtenue est établie en fonction du meilleur indice de performance obtenu par le candidat, suivant le barème ci-dessus. Les candidats ayant déjà obtenu un indice de performance sur une course nationale (longue distance) peuvent effectuer le circuit mis en place à l'occasion de l'examen. Cette nouvelle performance ne sera prise en considération que si elle est supérieure à celle déjà réalisée.

2 - Les candidats ayant participé au championnat de France, au championnat du monde, au championnat d'Europe et à la coupe du monde :

Championna Championna	t du Monde, Coupe du Monde t d'Europe	Championnat de France
Note	ı	
20	10 premiers	
19	11 ^{ème} au 15 ^{ème}	
18	16 ^{ème} au 20 ^{ème}	
17	21 ^{ème} au 25 ^{ème}	$1^{\rm er}$
16	26 ^{ème} au 30 ^{ème}	2 ^{ème} et 3 ^{ème}
15	31 ^{ème} au 35 ^{ème}	4 ^{ème} au 6 ^{ème}
14	36 ^{ème} au 40 ^{ème}	7 ^{ème} au 9 ^{ème}

3 - Un oral (préparation : 30' - durée : 30' - coefficient 1). Il porte sur les règlements de la Fédération Française de Course d'Orientation.

Annexe IV

ALLÉGEMENTS DE LA FORMATION

- 1- Sont allégés de l'UF5 les titulaires du diplôme de « cartographe régional » délivré par la fédération française de course d'orientation.
- 2 Sont allégés de l'UF2 les titulaires du diplôme de « contrôleur interrégional » délivré par la fédération française de course d'orientation.
- 3 Sont allégés de l'UF4 les titulaires du diplôme de « entraîneur interrégional » délivré par la fédération française de course d'orientation.

Annexe V

PERIODE TRANSITOIRE:

Tout candidat titulaire d'un livret de formation en cours de validité garde le bénéfice des unités de formation acquises selon le tableau de correspondance ci-après, mais doit participer à une semaine d'actualisation des connaissances d'une durée de 35h délivrée en centre de formation agréé par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative avant de se présenter à l'examen.

Tableau d'équivalence des unités de formation (U.F.) :

U. F. obtenues sous le régime de	U.F. attribuées
l'arrêté du 4 Mai 1995	
U.F. 1 Les fondamentaux	U.F. 1 Les fondamentaux
U.F. 2 Sécurité, réglementation, organisation,	U.F. 2 Sécurité, réglementation, organisation,
traçage	traçage
U.F. 3 Pédagogie de la pratique sportive de loisir	U.F. 3 Pédagogie de la pratique sportive pour tous
U.F. 4 Pédagogie de la pratique sportive	U.F. 4 Pédagogie de la pratique sportive
compétitive	compétitive
U.F. 5 Cartographie	U.F. 5 Cartographie
U.F.6 Disciplines associées : tourisme,	U.F. 6 Environnement économique et professionnel,
environnement	connaissance du milieu, gestion des raids multi-
	activités
U.F. 7 Réactualisation et renforcement des	U.F. 7 Renforcement des connaissances
connaissances	

Programme du stage d'actualisation des connaissances :

- Environnement économique et professionnel
- Conception, gestion et diffusion d'un produit touristique à partir d'une analyse de marché (maîtrise des techniques simples de communication, marketing et commercialisation)
- Connaissance des institutions liées au sport, les instances fédérales et professionnelles
- Aspects médicaux : santé du pratiquant
- Gestion électronique des courses
- Cartographie : dessin assisté par ordinateur nouvelles technologie de relevés
- Gestion des raids multi-activités
- Organisation de raids multi-activités

- Le cahier des charges
 Promotion et commercialisation
 Gestion, analyse et évaluation des résultats.
 La course d'orientation en faveur du développement durable